Ecrit par Echo du Mardi le 14 décembre 2021

SARL L & S/SARL TOP MAKI 2

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 14 décembre 2021 sous réserves d'incidents

En vertu d'un acte sous seings privés en date à AVIGNON (84000) du 9 décembre 2021, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AVIGNON, le 9 Décembre 2021 sous les références 8404P01 2021 A 04302 La Société **L & S**, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est à CABRIERES D'AVIGNON (84220), Route de Gordes, COUSTELLET, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON sous le n° 749 913 703, Représentée par Madame Sabrina LOYER et Monsieur Ludovic SOTOl, en leurs qualités de co-gérants de ladite Société, a vendu à la Société **TOP MAKI 2**, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros dont le siège social est à CABRIERES D'AVIGNON (84220), 132, route de Gordes, Hameau de Coustellet, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le n°905 016 473, Représentée par Monsieur Quentin LIN, agissant en qualité de Gérant de ladite Société, un fonds de commerce de restaurant, pizzeria sur place ou à emporter, plus connu sous l'enseigne commerciale « **LE KUB'** » sis et exploité anciennement dénommé CABRIERES D'AVIGNON (84220), Route de Gordes, COUSTELLET, et nouvellement dénommé à CABRIERES D'AVIGNON (84220), 132, route de Gordes, hameau de Coustellet, pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le numéro 749 913 703, identifié à l'INSEE sous le numéro SIRET 749 913 703 00015, code APE : 56.10 A et ce moyennant le prix en principal de SOIXANTE QAUTRE MILLE EUROS (64.000,00 €), s'appliquant à concurrence de 53.800 euros aux éléments incorporels et 10.200 euros aux éléments corporels. L'entrée en jouissance a été fixée le 9 Décembre 2021.
Enfin, pour recevoir les oppositions qui pourront être faîtes à la suite de la vente du fonds, domicile est élu pour leur validité au fonds de commerce et pour la correspondance chez Maître Olivier PAUL, Avocat associé de la Société AG.P & Associés sis à AVIGNON (84000), 74, rue Guillaume Puy. où domicile sera élu à cet effet, désigné séquestre du prix, et chargé d'un commun accord par les parties de recevoir les oppositions.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 14 décembre 2021

POUR AVIS
3952588

Publié le 14/12/2021

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !